



Conférence des Parties

Treizième session

Ordos (Chine), 6-16 septembre 2017

Point 7 c) de l'ordre du jour

Questions de procédure

**Programme de travail de la Conférence des Parties
à sa quatorzième session**

Programme de travail de la Conférence des Parties à sa quatorzième session

Projet de décision soumis par le Président de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Rappelant l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

Rappelant également ses décisions 9/COP.1, 2/COP.2, 4/COP.3, 5/COP.4, 5/COP.5, 29/COP.6, 30/COP.7, 27/COP.8, 35/COP.9, 38/COP.10, 39/COP.11 et 34/COP.12 relatives à son programme de travail, sa décision XX/COP.13 (sur le Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention) et sa décision XX/COP.13 (sur le mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention),

Prenant en considération les décisions pertinentes qu'elle a adoptées à sa treizième session,

1. *Décide* d'inscrire les points ci-après à l'ordre du jour de sa quatorzième session et, si nécessaire, à celui de sa quinzième session :

a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 : incidences pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :

i) Prise en compte des objectifs et cibles de développement durable dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

ii) Mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) ;

b) Mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional :

i) Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Conférence des Parties ;

ii) Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents ;



- iii) Suivi des cadres directifs et des questions thématiques ;
 - iv) Investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers :
 - Mécanisme mondial ;
 - c) Établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel : examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la Conférence des Parties ;
 - d) Programme et budget de l'exercice biennal 2020-2021 ;
 - e) Questions de procédure :
 - i) Participation et association des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
 - ii) Participation et association du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises ;
2. *Décide également* d'organiser des séances de dialogue avec les acteurs concernés, dont les ministres, les organisations de la société civile, le monde des affaires, les milieux scientifiques et les parlementaires, au titre des points de l'ordre du jour qui les intéressent ;
3. *Prie* le secrétariat d'établir un ordre du jour provisoire annoté, en accord avec le Président de la treizième session de la Conférence des Parties, en tenant compte des dispositions des décisions pertinentes adoptées à la même session ;
4. *Prie également* le secrétariat de distribuer dans toutes les langues officielles, six semaines au moins avant la quatorzième session de la Conférence des Parties, la documentation voulue pour cette session, compte tenu des décisions visées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
-